

Alger, le 7 mai 2015.

**SEMINAIRE****« GOUVERNANCE, GESTION DES RISQUES ET REGULATION BANCAIRE »**

Mesdames, Messieurs,

L'Institut Algérien des Hautes Etudes Financières (IAHEF), avec le soutien de l'Association des Banques et des Etablissements Financiers (ABEF) et, en partenariat avec le Centre d'Etudes Economiques, Financières et Bancaires (CEFEB, Marseille), organise un séminaire sur la gouvernance, la gestion des risques et la régulation bancaires.

L'objectif recherché par ce séminaire, est d'accompagner la mise en œuvre de l'évolution du secteur bancaire et financier à travers une action de formation devant clarifier les sous-bassement théoriques et pratiques liés aux règles de bonne gouvernance, de gestion des risques et régulation bancaire.

L'intérêt de ce séminaire est double :

- d'une part, il s'agit de compléter et renforcer les compétences requises des cadres des institutions du secteur financier aux enjeux de cette thématique et d'en recueillir leurs attentes ;
- d'autre part, et à titre subsidiaire, il s'agit de former un vivier d'enseignants aux techniques et méthodes relatives à cette problématique d'actualité et de leur permettre d'élaborer les programmes et les supports de cours nécessaires à une duplication future.

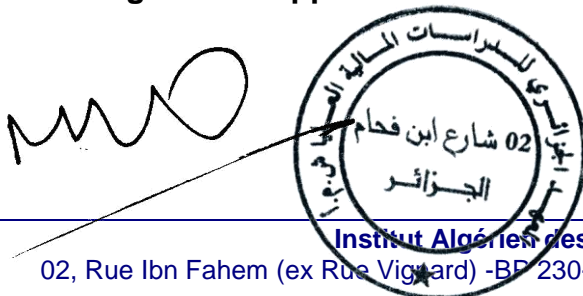
**Programmé du dimanche 7 au jeudi 11 juin 2015 au siège de l'IAHEF**, ce séminaire s'adresse aux cadres des institutions financières impliqués dans le pilotage et la gestion des risques, aux auditeurs internes et à toute personne intéressée par le thème.

Le coût de participation par personne et par jour est de 15.000,00 DA en hors taxes (TVA à 7%). Ce coût couvre les frais de conception, de documentation, d'animation et de restauration (déjeuner et pauses café). Ce coût est éligible à la taxe sur la formation professionnelle.

Chaque participant recevra une documentation riche et variée sur CD-Rom, constituée des communications des intervenants et des documents de lecture.

En restant à votre disposition pour tout complément d'informations, veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

**M. OGBA Mahfoud**  
**Marketing & Développement**



**Inscriptions :**  
**Fax : 021.69.48.22**  
**Mail : ogba@iahef.com**

**FICHE TECHNIQUE DU SEMINAIRE****CONTEXTE**

Le contrôle des banques et des établissements financiers est déterminant pour assurer une bonne stabilité financière.

Dans ce contexte, les autorités monétaires ont décidé récemment de renforcer le dispositif de surveillance des risques bancaires en Algérie afin d'assurer une meilleure stabilité macro-économique.

Le Conseil de la Monnaie et du Crédit a, dès 2002, instauré une réglementation en matière de contrôle interne des banques. Cette réglementation a fait l'objet d'un enrichissement à partir de 2011 pour permettre une gestion plus affinée des risques bancaires.

Les mesures de prévention en vigueur ont permis une certaine résistance face aux chocs exogènes du système financier international de ces dernières années. Cependant une démarche prudente doit rechercher en permanence à intégrer les techniques et les standards qui ont fait leur preuve dans une gestion efficace des risques. Cette démarche s'impose d'autant plus que le système bancaire est en forte expansion en matière de crédits à l'économie, en particulier, au secteur privé.

Pour ces raisons, les autorités monétaires ont mis en œuvre un plan d'action, dont les principales étapes sont décrites ci-après :

1. mise en conformité du dispositif prudentiel actuel (Bâle I) à celui Bâle III ; ainsi trois règlements de la Banque d'Algérie ont été édictés au premier trimestre 2014, portant
  - ratios de solvabilité ;
  - grands risques (marchés, opérationnels et crédits) ;
  - classements et provisionnements des créances et engagements par signature ;
2. renforcement dès l'année en cours des moyens d'évaluation des risques bancaires :
  - modèle de « stress testing » ;
  - système de notation des banques de la place ;
3. parachèvement de l'opération de modernisation de la centrale des risques.

Cette nouvelle approche de surveillance des risques permettra d'asseoir une allocation plus efficace des ressources de l'épargne nationale au profit de l'investissement productif et du financement de la croissance hors hydrocarbures, et limitera la concentration du risque de crédit.

La supervision bancaire se traduira par une approche prospective des risques par la mise en place d'un système d'alerte sur les menaces pouvant affecter le fonctionnement des banques de la place, et ce dans le cadre de la bonne gouvernance du système financier et bancaire algérien ; une des préoccupations majeures des pouvoirs publics.

**RESULTATS ATTENDUS**

À l'issue de la formation, les participants doivent être en situation, dans une première approche, à approfondir ultérieurement :

- d'avoir une vision d'ensemble des risques couverts par l'activité conformité, avec une sensibilisation particulière à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- de définir, à partir du cadre législatif, le dispositif permettant de prévenir les risques de non-conformité ;
- d'être capable de piloter une cartographie des risques ;
- de contribuer à définir un système de contrôle des activités ;
- d'animer et de manager la mission conformité dans la banque.

**CONTENU DU SEMINAIRE**

Le programme du séminaire s'articule autour des axes suivants :

**Jour 1 : Définir et analyser le risque pays :**

- a) Définition et présentation des concepts mobilisés :
  - rôle économique des banques et du système financier ;
  - architecture d'un système financier ((rôle de la banque centrale, dispositif de supervision, etc.) ;
  - analyse bilancielle agrégée (structure actif/passif, activité de transformation, gestion de bilan, ratios bilanciels) ;
- b) Risques systémiques associées à l'activité bancaire, crises bancaires et effets de contagion sur les autres secteurs de l'économie.
- c) Règles prudentielles, système de prévention et mécanismes de sauvegarde.
- d) Étude de cas s'inspirant d'un cas réel de crise bancaire.

**Jour 2 : Pilotage stratégique des risques : dispositif de pilotage, appétence aux risques, exigences en matière de fond propres selon les différentes options et par type de risque :**

- a) Panorama des risques bancaires :
  - risques financiers menaçant la rentabilité des opérations : risque de crédit ;
  - risque de marché, risque de contrepartie et de liquidité ;
  - risques entraînant des dysfonctionnements dans le déroulement des activités : risques opérationnels liés aux systèmes d'information, aux processus, aux personnes (risque et fraude) et aux événements extérieurs ;
  - risque ayant un impact sur les orientations stratégiques et sur le business model, notamment dans le contexte de fusions-acquisitions.
- b) Arbitrages des risques pour une croissance pérenne :
  - réduction des risques (solvabilité) ;
  - adapter les décisions de l'entreprise en fonction des risques anticipés (allocation de capital).
- c) Principaux défis règlementaires.

**Jour 3 Éthique financière et règles de concurrence :**

- a) Qu'est-ce que l'éthique financière et pourquoi l'industrie bancaire et financière doit satisfaire à un corpus de règles éthiques ?
- b) Les principales obligations vis-à-vis des clients, des prospects amis également vis-à-vis de son employeur et de ses collègues.
- c) Assimiler les principales briques du code de conduite rédigé par le CFA Institute à partir d'exemples concrets et de jeux de rôle (conflits d'intérêt, relations avec les intermédiaires, transactions personnelles ...).

**Jour 4 : Prévention de la corruption, du blanchiment et du financement du terrorisme :**

Spécialisation « Institution financière » :

- détermination des enjeux ;
- analyse des standards internationaux ;
- les risques encourus (image, disciplinaire, pénal, ...) ;
- déployer une politique de lutte contre le blanchiment, le financement du terrorisme et la corruption ;
- étude de cas.

**Jour 5 : Gouvernance et les bonnes pratiques :**

- a) Rôle des administrateurs/actionnaires/dirigeants, gestion des conflits d'intérêts.
- b) Nécessité de mettre en œuvre, dans toute entreprise (financière ou non financière), un « compliance program ».

## INTERVENANTS

**Hervé CAVEY (IFACI)**

**Hervé CAVEY** exerce depuis 2001 en tant que consultant en management des risques, audit et contrôle interne.

Il intervient en tant qu'accompagnateur auprès des responsables d'audit interne dans la mise en oeuvre de nouvelles méthodes de contrôle, dans la réalisation de missions d'audit dans les banques et l'administration publique. Ses prestations couvrent aussi la réalisation de diagnostics qualité et accompagnement du changement de services d'audit interne.

Entre 1995 et 2001, Hervé Cavey a occupé le poste d'auditeur interne au sein de la Caisse des Dépôts et Consignation (Bordeaux), de fiscaliste au sein de la Caisse des Dépôts et Consignation (Paris) de 1990 à 1995, d'auditeur et conseil fiscal sein du cabinet Ernst et Young de 1988 à 1990 et a commence sa carrier en tant qu'inspecteur des impôts à Paris entre 1984 et 1988.

Diplômé de l'Ecole Nationale des Impôts en 1984, il obtient un diplome d'Etudes Financières et Comptables en 1994 et devient auditeur DPAI/CIA/CISA à partir de 1998.

**Vincent CAUPIN**

**Vincent CAUPIN** est responsable de la division analyse macroéconomique et risque-pays de l'AFD depuis 2013. Après une première expérience de recherche à l'IRD au Niger, il intègre le Groupe AFD en 1997 en tant qu'économiste où il élabore des projections économiques et financières sur la zone franc (à l'aide du modèle Jumbo) et contribue aux premiers travaux de l'AFD sur les questions de risque-pays. Il intègre le Fonds Monétaire International à Washington en 1999 au sein de la division Sahel du département Afrique et participe à l'élaboration et la gestion des programmes du FMI sur ces pays. Il retourne à l'AFD en 2003 en tant qu'économiste dans le département Méditerranée et Moyen Orient de la direction des opérations. En 2006, il devient responsable du pôle secteur privé de l'agence AFD de Nouméa en Nouvelle-Calédonie, assurant la gestion de fonds de garantie et de prêts intermédiés. En 2010, Vincent Caupin rejoint le siège de l'AFD et devient responsable du pôle économie/stratégie/communication du département des Outremer. Il est titulaire d'un DEA, d'un DESS et d'un Magistère en économie du développement de l'université d'Auvergne (CERDI).

**Marie DUBUFFET**

**Marie DUBUFFET** est chargée de mission au département « Contrôle Permanent Conformité » de l'AFD. Après avoir exercé la fonction de chef de projet en épargne salariale et actionnariat salarié pendant 5 ans, elle intègre le département de la conformité de Société Générale Asset Management (SGAM) où elle déploie le dispositif de conformité lié aux activités financières en référence à la régulation de marché. Les thématiques abordées sont notamment les abus de marché (délit d'initié et manipulation de cours), la gestion et l'encadrement des conflits d'intérêts, la déontologie du personnel ainsi que la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement de terrorisme. En plus de cette expérience, elle a participé en 2010 au déploiement et à la mise en œuvre du plan de contrôle de conformité au sein de CCR AM (la société de gestion française du Groupe UBS). Elle a rejoint le département de la conformité de l'AFD fin 2011, en charge du contrôle de la conformité des projets financés par le Groupe AFD (activités de Proparco compris) au regard du risque LAB/FT, de risque de fraude, de la lutte contre la corruption ainsi que de la détection des opérations suspectes.

**Robert SATGE (CEFEB)**

**Robert SATGE** dans le groupe AFD, a le privilège de poursuivre au CEFEB un parcours managérial à la fois riche et diversifié. En effet, à partir de fondamentaux de banque centrale acquis aux instituts d'émission en Nouvelle Calédonie, puis en Guadeloupe, il a participé aux premiers refinancements bancaires et aux premières générations de fonds d'investissement montés en Tunisie, notamment dans le cadre de la « mise à niveau » des PME de ce pays aux standards de l'Union européenne. Engagé ensuite dans le dossier complexe des filiales financières et bancaires de l'AFD dans l'Outre-mer français, il a eu l'opportunité d'accompagner successivement deux SEM, une société financière (la SODEMA à la Martinique) et une banque (la SOCREDO en Polynésie), dans leur mise en conformité avec la réglementation bancaire et leur mutation institutionnelle. Sur le terrain du Plateau des Guyanes par ailleurs, Robert SATGE a participé au financement d'infrastructures visant à doter une géographie, à la fois sensible et en forte expansion démographique, en services essentiels dans les secteurs de l'Education, de la Formation professionnelle, de la Santé, de l'Accès à l'eau potable, de l'Habitat social et des appuis au secteur privé, tout en gérant un volet de coopération régionale avec le Suriname, le Guyana et l'Amapa (état fédéré du Brésil). Aujourd'hui, investi au CEFEB sur le renforcement des capacités des pays du Sud et de l'Outre-mer, Robert SATGE anime, à titre de « retour d'expérience » sur ses relations avec des collectivités publiques et le secteur privé, un volant partenarial d'actions de formation sur des thématiques de développement à caractère financier, bancaire et social, tout en portant une attention particulière à la rénovation sur ces sujets des relations avec l'Outre-mer, l'Algérie, de même qu'avec le CESAG (organisme de formation panafricain basé à Dakar) et les institutions de microfinance, et dans une perspective générale de mise en valeur de la responsabilité sociétale et environnementale des différentes relations du groupe AFD.